http://www.snetap-fsu.fr/Compte-rendu-de-la-CAP-des-PCEA,2461.html



Compte rendu de la CAP des PCEA des 28 et 29 novembre 2012

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des PCEA -

Date de mise en ligne : vendredi 30 novembre 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/6

Déclaration liminaire - CAP des PCEA des 28 et 29 novembre 2012 : Les PCEA attendent le changement

En novembre 2011, lors de la précédente <u>CAP</u> avancement, nous avions exprimé notre **exaspération**, aujourd'hui avec le changement politique intervenu en mai et juin, nous sommes amenés à exprimer notre **impatience**.

Même si les dossiers **retraite et salaire** sont à aborder au niveau de la Fonction Publique, nous demandons à notre Ministère de faire remonter les attentes des <u>PCEA</u>: retour à la retraite à 60 ans, à 75% du dernier traitement après 37,5 années de service et revalorisation salariale sur la base de la grille actuelle des agrégés revalorisée. Sur la question salariale, nous voulons ici dénoncer le retard pris pour « revaloriser les salaires des enseignants dans les échelons les plus bas » qui n'est toujours pas en place dans notre Ministère alors que des engagements avaient été pris dans le cadre de la mise en place de la mastérisation.

La politique du précédent gouvernement avec son dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite a fait payer au corps des PCEA un lourd tribut. Alors que les départs en retraite ont dépassé la centaine chaque année, le recrutement a été limité entre 0 et 80 et les effectifs du corps sont passés de 3989 en 2007 à 3707 en 2010. (nombre d'agents inscrits sur la liste électorale des deux dernières consultations)

Le **recrutement par concours externes et internes** doit reprendre pour apporter du sang neuf et résorber la précarité. Les nombres d'options de concours et de postes par option doivent être significatifs.

Le processus de déprécarisation engagé doit donner aux PCEA l'essentiel des **postes ouverts** pour être davantage en phase avec la structure des formations assurées dans l'<u>EAP</u> et récupérer la disette dont le corps a fait l'objet. Le projet de la <u>DGER</u>, réalisé sans concertation avec les élus paritaires et sans transparence, transmis pour la réunion relative à la déprécarisation du 20 novembre 2012, est loin de répondre aux attentes des PCEA puisqu'il n'accorde que 160 postes aux PCEA contre 283 aux PLPA, soit 36% des postes « enseignants ».

Nous demandons aussi que le **dossier de l'agrégation** soit ré-ouvert dans notre Ministère afin de doter l'EAP d'un corps d'enseignants qui y a toute sa place et de permettre à nos collègues d'avoir quelques perspectives de promotion.

Nous ne pouvons pas non plus ne pas revenir sur la formation de nos collègues. La **formation initiale** des enseignants doit être repensée pour que cessent les dégâts liés à la réforme dite de masterisation. Une véritable formation initiale doit être proposée aux stagiaires pour leur permettre d'entrer progressivement dans le métier avec les acquis disciplinaires et pédagogiques suffisants.

De même, la **formation continue** doit redevenir une réalité pour les collègues intéressés. Les stages proposés doivent être nombreux et variés et les collègues remplacés.

De même, les crédits pour les congés formations et mobilité ne doivent plus être détournés pour régler des situations difficiles liées aux mutations d'office ou à des restructurations pédagogiques (requalification des PLPA bureautique).

Enfin, nous demandons un véritable changement dans la façon de travailler. Il faut en finir avec certaines pratiques :

Copyright © Snetap-FSU Page 2/6

- la précipitation pour les convocations à certains groupes de travail (refondation de l'école).
- l'absence de transparence (fermeture de postes, départs en retraite).
- les engagements non tenus (ouverture d'options aux concours : CAPETA TIM en 2010, option hydraulique en 2011).
- la liberté avec les textes (le dédoublement pour les langues étrangères, le service des enseignants).
- les réponses tardives ou inexistantes aux élus que nous sommes.

Pour conclure et résumer, nous vous demandons de faire vivre réellement le paritarisme, de ne pas minimiser les difficultés que connait l'EAP à tous les échelons et de prendre les mesures nécessaires pour assurer son développement.

Les discours ont évolué avec le nouveau pouvoir, il nous faut maintenant des actes !

Déclaration liminaire

Les élus paritaires PCEA ont tenu à rappeler les exigences du SNETAP-<u>FSU</u>, à demander l'ouverture des négociations et une mise en place rapide de différentes mesures : revalorisation des salaires, retraite à 60 ans sans décote, nombre significatif de postes aux concours, création du corps des agrégés dans l'enseignement agricole, formations initiale et continue dignes de ce nom, modification de certaines pratiques du ministère (transparence, respect des engagements ...)

Révisions de notes et appréciations

La CAP a étudié 13 dossiers concernant une demande de révision de note et/ou d'appréciation.

Après une étude approfondie de chaque dossier, les élus SNETAP ont obtenu le relèvement de 6 notes sur 10, la révision de 2 appréciations sur 4 en faveur de l'enseignant ; 4 demandes, arrivées tardivement, seront étudiées à la prochaine CAP.

Nous envoyons bien sûr, un courrier individuel à chaque collègue ayant fait une demande de révision, pour l'informer du résultat de la CAP le concernant.

Attention:

- N'hésitez pas, au sein de chaque établissement, à relancer votre proviseur afin que vous puissiez signer votre fiche de notation avant la fin de l'année scolaire.
- Si vous avez une bonne appréciation de votre proviseur, veillez à ce que votre note administrative soit égale ou supérieure à la moyenne de votre échelon pour avoir une chance d'être promu au choix ou au grand choix. Dans le cas contraire, une discussion avec votre proviseur s'impose. Si vous n'êtes pas entendu, faites une demande de révision de note dans les deux mois suivant votre signature.

Avancement d'échelon									
Échelon	Nombre de promouvables*	Nombre de promus	Non						
			Promus						

Copyright © Snetap-FSU Page 3/6

Grand Choix	Choix	Ancienneté	Grand Choix	Choix	Ancienneté		
3 -» 4	0	0	1	0	0	1	0
4 -» 5	33	0	34	9	0	26	4
5 -» 6	25	23	23	8	16	12	12
6 -» 7	53	44	39	16	31	20	24
7 -» 8	182	137	94	54	98	42	80
8 -» 9	215	153	105	65	110	49	154
9 -» 10	185	99	26	55	70	26	155
10 -» 11	33	16	2	10	12	2	25

*NB: des agents peuvent être promouvables à la fois au grand choix et au choix

Pour l'accès aux 5ème, 6ème, 7ème, 8ème et 9ème échelons, les critères de promotion au grand choix ou au choix sont toujours la note administrative de l'année puis l'âge. Pour l'accès aux 10ème et 11ème échelons, comme la plupart des agents promouvables au grand choix ont 20, sont promus en priorité les agents ayant eu 20 les trois dernières années, puis ceux qui ont eu 20 les deux dernières années, enfin les plus âgés de ceux qui ont obtenu cette note la dernière année. Quel que soit l'échelon, un agent ne peut être promu deux fois consécutives au grand choix.

Suite à la demande des élus SNETAP, comme les trois années précédentes, les collègues promouvables en positions d'activité telles que congé pour maternité ou adoption, congé de maladie, longue maladie et longue durée, congé formation, congé mobilité et mise à disposition, ont bénéficié du maintien de leur note précédente et ont pu prétendre à une promotion au choix ou au grand choix.

L'effet financier des avancements d'échelon à la hors-classe se fera sur la paie de novembre 2012, celui des avancements d'échelon en classe normale en janvier 2013.

Questions diverses

Mouvement-congés de formation et mobilité prochains

Les notes de service « mouvement » et « congés formation/mobilité » devraient paraître le 13 décembre 2012 pour réponse avant le 4 janvier 2013 (pendant les vacances scolaires).

La CAP mouvement des PCEA se tiendra les 5,6,7 février et la queue de mouvement le 12 mars 2013. Le groupe de travail congé de formation et mobilité est prévu le 19 février.

Cette année, aucun poste n'est proposé aux enseignants de l'Education Nationale (<u>EN</u>) pour détachement au Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (<u>MAAF</u>). Seuls trois anciens <u>ACE EPS</u>, actuellement stagiaires à <u>l'EN</u>, pourront être affectés dans un de nos établissements s'ils le souhaitent.

Copyright © Snetap-FSU Page 4/6

Mutations en Nouvelle-Calédonie

Sur les 5 postes à pourvoir, 4 candidats PCEA se sont présentés . Un seul est retenu par la DAF, qui a tout pouvoir sur ces mutations.

• MIS

À notre demande insistante, la DGER répond qu'il n'y aura pas de MIS cette année mais n'exclut pas d'y avoir recours les années suivantes en cas de fermetures de classes. Elle ajoute son intention de ne pas renouveler deux ou trois détachements ce à quoi nous avons rétorqué que les détachés ne sont pas des variables d'ajustement et que leur ancienneté dans l'établissement doit être prise en compte.

Revalorisation

Presqu'un an après l'EN, par décret du 26 novembre 2012, les indices des échelons 3, 4 et 5 des enseignants et <u>CPE</u> du MAAF sont revalorisés (10 à 22 points supplémentaires).

· Création du corps d'agrégés au ministère de l'agriculture

Notre Administration continue à imputer les blocages du dossier à l'EN, notamment au corps des agrégés, qui refuserait nos disciplines spécifiques dans le corps.

· Concours et déprécarisation

Sur les 460 postes offerts aux concours en 2013 pour la déprécarisation, 160 sont pour l'instant prévus pour l'accès au corps des PCEA, 283 au corps des PLPA et 17 au corps des CPE. Si l'Administration reconnait un déséquilibre en faveur du corps des PLPA, elle souligne qu'un effort est fait pour les PCEA par le biais des concours externes et internes (externes : 42 PCEA, 10 PLPA ; internes : 14 PCEA, 10 PLPA). Cela ne nous empêche pas d'en réclamer davantage puisque le compte n'y est pas.

A notre nouvelle demande de mise en place de concours communs avec l'EN, la DGER répond que les difficultés proviennent d'une rupture de la part de l'EN. Le chantier doit être remis à l'ordre du jour ; c'est une volonté, semble-t-il, de notre nouvelle DG.

· Formation initiale et continue

Le dispositif n'est pas calé nous dit la DGER. Il n'y aurait pas d'évolution pour la rentrée 2013.

Reconversion

L'administration nous informe de l'absence de demandes de reconversion d'enseignants et CPE.

Validation des services pour la retraite

Le Secrétariat général confirme l'impossibilité pour les enseignants titulaires de faire valider leurs services en <u>CFA</u> ou <u>CFPPA</u> pour la retraite, ces établissements n'étant pas mentionnés dans l'arrêté du 13 février 2008.

Les élus paritaires SNETAP-FSU

Copyright © Snetap-FSU Page 5/6

Francis LUCAS (Auch) Catherine CLEMENT (Brie Comte Robert)
Michel HUAUX (Coutances) Claude BAILLY (Douai)
Émile BASIN (Nantes) Yannick LEBLANC (Surgères)
Sylvain GUENARD (Amiens) Thierry RAYNAL (Saint-Lô)
Denis RODET (Châteauroux)

Copyright © Snetap-FSU Page 6/6